

FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020

Edito

Les fêtes de fin d'années seront particulières pour tous, comme l'aura été cette année 2020. Des regroupements limités, en famille ou avec des amis seront possibles mais la pandémie est toujours présente. Toutefois, cette période festive va nous permettre d'apporter un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire.

Les mesures de prévention et de protection sanitaires ont modifié considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle dans notre village.

De fait, la vie municipale a aussi été impactée : en conformité avec le principe de précaution, nos conseils municipaux se sont tenus à huis-clos. Fort heureusement, nous avons pu accueillir cet automne les forains et le Père Noël a pu rencontrer les enfants chez eux.

Côté travaux, ceux concernant les voiries et la réfection des trottoirs rue de Paigney, ont pu être réalisés.

Cependant, nous ne pouvons pas comme nous le faisons chaque année, nous retrouver à la salle des fêtes afin de nous souhaiter la bonne année.

Je vais terminer cet édito par une note plus joyeuse en laissant la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement. Je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur nos organisations respectives.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique.

Portez-vous bien et traversons cette crise sanitaire ensemble et unis.

Tous mes vœux
pour 2021 !

Laurence MEUNIER.

Achat d'une partie de la parcelle ZO 53, située rue du Levant : Le Conseil a émis à l'unanimité un accord de principe de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle ZO 53 d'une contenance totale de 188 m², afin de sécuriser l'entrée de l'école, côté parking

Travaux de sécurisation de l'entrée de l'école côté parking - subvention : Le Conseil a décidé à l'unanimité de réaliser les travaux de sécurisation, d'un montant total de 15 127.98 € HT et de solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat.

Parcelles ZO 199 et 200 - projet de division parcellaire et viabilisation : Le Conseil a autorisé à l'unanimité la division parcellaire en 4 parcelles et la viabilisation des parcelles ZO 199 et 200.

Travaux de réfection du mur de la salle paroissiale - subvention : Le Conseil a décidé de reporter la décision afin de demander d'autres devis.

Travaux de réfection des bordures de la salle des fêtes et changement de la porte du garage : Le Conseil a décidé de reporter la décision afin de demander d'autres devis.

Redevance de la Salle des Fêtes au 1^{er} janvier 2021 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs.

Redevance de la salle du Lavoir Nord au 1^{er} janvier 2021 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs.

Redevance Ordures Ménagères - Année 2021 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter la redevance pour 2021 et donc de fixer le tarif à 96 € par personne et par an (soit 8 € par mois).

Décision modificative 2020 n°1 - Budget Principal M 14 : Le Conseil a adopté à l'unanimité la décision modificative N°1.

Admissions en non-valeur pour créances éteintes : Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande de Mme la Trésorière Principale d'admission en non-valeur de redevances d'ordures ménagères de 2012 concernant un redevable pour un total de 117,35 €.

Admissions en non-valeur pour créances inférieures au seuil de poursuite : Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande de Mme la Trésorière Principale d'admission en non-valeur de redevances diverses inférieures au seuil de poursuite concernant divers redevables pour un montant total de 137 €.

Informations diverses**Démarchages**

En cette période de fin d'année, soyez vigilants sur les démarchages des individus mal intentionnés. Quelques règles de prudence :

- Demandez à voir leur carte professionnelle et vérifiez qu'ils portent bien l'uniforme de la société mentionnée,
- Si vous allez chercher de l'argent, ne les faites pas entrer : laissez-les sur le pas de la porte et fermez derrière vous,
- Si vous êtes seul(e), invitez-les à revenir à un autre moment où vous serez accompagné,
- Surveillez si toutes les habitations sont démarchées.

Enquête par l'INSEE sur les loyers et les charges

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE) réalise, du 4 au 27 janvier 2021, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'INSEE chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous par téléphone. Elle peut être amenée à se déplacer dans les rues du village afin d'identifier un logement à enquête ou s'assurer du nom d'un occupant, pour cela, elle sera munie d'une carte officielle.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Mairie

32, Grande Rue
☎ : 03 25 03 25 11

✉ : mai-
rie.villierslesec52
@wanadoo.fr

Secrétariat
Du mardi au vendredi
de 16h00 à 18h30
Samedi
de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi
de 16h00 à 18h00
Vendredi
de 18h00 à 19h30
Samedi
de 10h00 à 12h00
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale

☎ : 03 25 31 99 81

Mardi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
de 16h00 à 17h45
Vendredi
de 16h00 à 18h30
Samedi
de 10h00 à 12h00

Etat-civil

Carnet bleu :

02/10/2020 :
Many de Ammar
BOUZID et Prescillia
MATHIOT

Ils se sont dit oui :

14/11/2020 :
Jérémy IDDIR et My-
riam SALGADO
28/11/2020 :
Denis GERVAIS et
Laetitia RODRIGUES

PACS :

28/11/2020 :
Gilles LABONDE et
Alicia IDDIR
05/12/2020 :
Sylvain POIVEY et
Karine TARET
12/12/2020 :
Philippe DUFOUR et
Isabelle GRALL

DANS LE VILLAGE

Les trottoirs de la Rue de
Paigney ont été réalisés



Les illuminations de la
Commune version Noël
2020



LE PÈRE NOËL DANS LE VILLAGE



Suite à la réglementation imposée par la Préfecture, interdisant les animations statiques et les rassemblements sur la voie publique, le Père Noël a pu tout de même faire le tour du village afin de venir à la rencontre des enfants chez eux.

NOËL À LA CANTINE

Comme chaque année, un repas de Noël a été organisé au sein de la restauration scolaire. Un repas festif dans une salle joyusement décorée par les enfants, avec les copains avant les vacances et les fêtes de fin d'année !

